

Tableau de synthèse zonage / règlement du PLU

ZONES URBAINES		
Nom de zone	Secteurs spécifiques	Vocation principale
UA Centre ancien du village Habitations, services, activités commerciales	UAa	Noyau ancien du village
	UAb	Centre ville élargi (anciens faubourgs, etc...)
	UAc	Cave coopérative actuelle dont la mutation vers une zone de mixité (habitat, commerce, tourisme) est envisagée
UC Zone habitat avec une densité modérée sous forme de lotissements, essentiellement de la maison individuelle		Habitat
	UCp	Habitat – Tourisme - Secteur Marseillan-plage
UD Zone habitat de faible densité soit de l'habitat individuel	UDa	Habitat - Quartier des Mougères
	UDb	Habitat - Quartier des Onglous à Marseillan-plage
UE Réservée aux activités : industrie, artisanat, commerce	/	Activités économiques
UL Zone qui accueille des constructions et équipements de loisirs liés aux activités touristiques : fête foraine, pistes de karting, discothèque	/	Equipements / loisirs – Marseillan-plage
UP Zones portuaires	/	Zones portuaires de Marseillen ville et Marseillan plage
UT Hébergements touristiques	/	Hébergements touristiques – La Baraquette

ZONES A URBANISER		
Nom de zone	Secteurs spécifiques	Vocation principale
1AU Zone destinée à accueillir une urbanisation future à court terme à dominante d'habitat	1AUa	Habitat - Secteur Belvèze et Belles
	1AUB	Habitat - Secteur l'Argentié (densité moindre)
1AUE Zone destinée à accueillir une urbanisation future à court terme avec des constructions dédiées à l'activité économique notamment pour l'artisanat, le commerce, les bureaux, l'industrie.	1AUEa	Constructions nécessaires aux activités agricoles + habitat lié
	1AUEb	Activités économiques – Extension de la zone artisanale « Massilia »
	1AUEc	ZACOM (commerces) + cave coopérative
	1AUEd	Extension de la cave coopérative + activités tertiaires
1AUP Zone destinée à accueillir une urbanisation future à court terme à dominante d'équipements publics, aux alentours de l'actuel collège.	/	Equipements publics
2AU Zone destinée à accueillir une urbanisation future à moyen terme à dominante d'habitat		Habitat et équipements publics

ZONES AGRICOLES		
Nom de zone	Secteurs spécifiques	Vocation principale
A Zone qui comprend des parcelles sources de richesses biologique, agronomique, économique et paysagère dans laquelle les terrains doivent être réservés à l'exploitation agricole.	Ae	zones agricoles présentant un intérêt écologique
	Aecu	zones agricoles présentant un intérêt écologique situées en coupure d'urbanisation
	Acu	zones agricoles situées en coupure d'urbanisation
AC Zones conchylocoles	ACt	Zones conchylocoles – Secteurs terrestres
	ACm	Zones conchylocoles – Secteurs de production de l'étang de Thau

ZONES AGRICOLES		
Nom de zone	Secteurs spécifiques	Vocation principale
N	Nezh	Espaces remarquables loi littoral, en partie bâtis
	Necm	Espaces remarquables loi littoral + Canal du Midi
	Nel	Espaces remarquables loi littoral + lagunages de la ville
	Net	Espaces remarquables loi littoral + campings
	Nzh	Zones humides en dehors des espaces remarquables loi littoral